

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

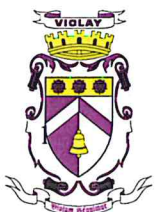
**COMPTE RENDU
N° 2015/01
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Étaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Madame Joëlle SERRAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19.11.2014**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 19.11.2014**

Séance du 19 novembre 2014	
2014.11.01	DM N° 04 - Commune
2014.11.02	DM N° 05 - Commune
2014.11.03	Versement d'une subvention à la MJC au titre de l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint 2014
2014.11.04	Vente de la maison Mme Fouillat à Mme SIGNARBIEUX Flore et M. MAGAT Stéphane
2014.11.05	Approbation du contrat de prêt de 1 000 000 € passé avec la Caisse d'Epargne
2014.11.06	Fixation du prix des repas de la cantine scolaire
2014.11.07	Adhésion au service de paiement des titres par internet dénommé "TIPI"
2014.11.08	Majoration de certains tarifs au 01/01/2014
2014.11.09	Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'énergie
2014.11.10	DM N° 01 Assainissement
2014.11.11	DM N° 06 Commune
2014.11.12	Contrat enfance jeunesse
2014.11.13	Maîtrise d'oeuvre Aménagement et requalification centre bourg - Demande de subvention COCA
2014.11.14	Embauche d'un agent de maitrise en CDD (GARIN Pierre)
2014.11.15	DM N° 07 Commune
2014.11.16	Demande de subvention au titre du 1 % paysager
2014.11.17	Approbation convention passée avec le SDIS - Local Tarry
2014.11.18	Majoration des tarifs forains au 1er janvier 2015
2014.11.19	DM Budget photovoltaïques
2014.11.20	DM 08 Budget Commune

⇒ **COCA**

1 -**TOURISME** :

1.1- **Développement touristique** :

Une réunion a eu lieu avec Mme Garnier de la Région, Bruno Coassy, vice-président de la communauté de communes de Balbigny en charge du tourisme et Christine Bernard, la Directrice. Les projets touristiques ont été abordés et les financements possibles vont être étudiés. Compte rendu de cette réunion transmis par Mme Garnier :

Côté communauté de communes de Balbigny :

Deux axes ont été définis et mis en œuvre concernant le tourisme : nature avec *l'observatoire de la nature* (projet) et le tissage avec « *terre de tisseurs* » (*panneaux installés*). L'enjeu est d'associer les axes définis par le COCA, validé par le CG, afin de mutualiser le tout et développer une stratégie globale.

Côté Violay - commune / association / privé

1. Création d'un départ de parapente côté Rhône avec don et après coupe d'une parcelle par le propriétaire : le groupement LINDER. L'utilisateur sera l'association LES DELICES D'EOLE. (Une convention sera signée entre les parties) *Enjeu de pratique de sports aériens en Roannais. Pas de coût pour la commune. Projet à horizon printemps 2015.*
2. Organisation des flux et des accès sur le site avec acquisition, aménagement et signalétique. L'enjeu est de générer un flux dans le village : étudier des possibilités de jeux,

(coût sur la signalétique : voir si finançable dans le cadre de la ligne « rando » et si des crédits pourront être alloués suite à l'avenant CDDRA) – Prévoir mise à disposition d'une enquête concise et simple à la Tour Matagrin pour avoir une idée plus précise de la provenance des visiteurs.

3. Parc aventure porté par un privé avec possibilité de financement sur le règlement du conseil général « activité de plein air ». (Aide à un privé, possible par le CG dans le cadre du COCA mais déposer un projet rapidement et même dans ce cas la concrétisation sera difficile avant l'été. Région : nécessité de flécher le projet de pôle de Violay et d'abonder la ligne) – *Projet entre 2015 et 2016*
4. Animations rando : raid nature / installation d'une course d'orientation permanente (en lien avec la fédération départementale de course d'orientation recherche d'un 3^{ème} site dans la Loire en plus du Forez et du Pilat). **Réalisé – Installation de balises fixes et réalisation de cartes topo à envisager (une première existe déjà financée par le raid nature de la Tour Matagrin, disponible en mairie au prix de 20€).**
Un projet de Rando-land est à l'étude par l'office de tourisme de Tarare et des cani-randos commencent à être organisées par une personne de Tarare (la première a eu lieu le 7 décembre, la prochaine est prévue le 25 janvier, et d'autres devraient suivre à un rythme régulier) – Un cani-cross pourra être organisé au printemps - **En cours**
Une variante du GR7 au départ des Crêts sera mise en place rapidement. Elle passera par les 6 points remarquables de Terre de tisseurs : la chapelle St Roch, le parc animalier, l'église, l'entreprise Linder, la Croix de Mr Jean et la Tour Matagrin. Elle aura pour objectif de faire transiter les marcheurs du GR7 par le centre bourg et favorisant ainsi l'accès aux commerces.
5. Fantasticable / Tyrolienne géante : proposition d'un produit d'appel d'envergure. La problématique sera de régler les aspects coûts et difficultés techniques de ce concept. L'étude de faisabilité apportera une vision plus précise de ce projet avec la pertinence de l'inscrire sur un appel à projet de « pleine nature massif central » – *Projet à horizon 2016*
6. Zone humide de l'étang de Fontbonne (crédits DREAL suite à mise à 2X2 voies RN82) : valorisation pédagogique à voir avec la DREAL (du type tourbière de la Verrerie). **(Élément nature intéressant à valoriser dans la ligne de l'axe nature de la Communauté de communes : financement par le biais de la Région (Pays) – 2016**

Conclusion

Le pôle de Violay a un potentiel réel, (voir fréquentation, point de vente, qualité du site) l'ensemble des projets présentés a une cohérence, mais chacun a convenu que l'enjeu serait le phasage et les choix nécessaires en fonction des financements et de la recherche de porteurs de projets privés (et solvables) => cf la difficulté de certains projets à obtenir des prêts (Ferme Pariel).

D'où l'importance d'arrêter un scénario qui s'articule avec la stratégie de la communauté de communes de Balbigny et de poursuivre cette réflexion commune, Violay étant la porte d'entrée du Rhône sur la Loire (voir les livres d'or), elle permettrait ainsi de faire profiter l'ensemble de la communauté de communes de ce potentiel.

1.2 - Local communal voirie:

Le local totalement obsolète et pointé du doigt par la commission d'hygiène et sécurité, devra être déménagé avant les travaux de la salle Dussud.

Un état des lieux a été réalisé en termes de superficie occupée et d'expression du besoin afin d'établir un cahier des charges utilisateur pour un projet d'implantation de bâtiment ainsi qu'une approche financière d'un tel projet.

Le terrain de la Berchère appartenant à la commune a été étudié et après analyse des contraintes (pb d'implantation d'un bâtiment avec ouvertures au sud (neige à éviter), coût important), nous nous sommes reportés du côté du local de Franck Imbert.

Le local situé sur une parcelle de 2000 m² a une superficie d'environ 250 m² pour les véhicules, d'un bureau et d'un WC. Il pourra être aménagé succinctement dans un premier temps de sorte à faire rentrer les camions par le portail principal (récupération possible du

portail actuel). L'entrée se fera du côté du lotissement René Linder, F. Imbert désirant garder son petit atelier.

Après négociations, il a été convenu d'acheter son local plus terrain au prix de 50.000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet d'acquisition, de manière à transférer le service voirie sur ce site en septembre. Ce projet paraît être le plus raisonnable en termes de coût. Il apparaît bien entendu un plus pour l'avenir dans la mesure où le cimetière aura certainement besoin d'être à nouveau agrandi d'ici les 20 ans à venir, ceci nous permet donc d'anticiper ce besoin au mieux.

Monsieur NAYRAND demande pourquoi un projet neuf à 130 000 € n'est pas possible. M. POIRON explique que cela correspond à un bâtiment qui n'est pas en phase avec nos besoins, le coût final avoisinant plus les 250.000 € que les 130.000 € qui ne concernaient qu'un bâtiment brut, sans aménagement de bureau, de sanitaires et sans tenir compte de pieux éventuels mais nécessaires pour l'ancrage du bâtiment sur une terre de remblai.

Madame le Maire ajoute que construire sur la nouvelle zone artisanale « les Gagères » serait aussi un projet onéreux car il faudrait acheter le terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet d'acquisition du local de M. Franck IMBERT. Une abstention (M. NAYRAND).

1.3 - IDENTITE :

Proposition de noms :

VIOLAY 830 – VIOLAY 1000 – VIOLAYWOODS – VIOLAY VERT – VERT VIOLAY – VIOLAY, METTEZ-VOUS AU VERT ! VIOLAY, VOS LOISIRS NATURE - VIOLAY TOUTE LA NATURE DE VOS LOISIRS - VIOLAY, BRONZEZ, RESPIREZ – ACCRO A VIOLAY – VIOLAY COTE VERT - VIOLAY ROSE ET VERT – NATURELLEMENT VIOLAY -

2 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Maison Pilon + jardin public : Mme le Maire rappelle que la réserve de la maison Pilon avait été inscrite en « maison pour tous », la possibilité d'y installer la Médiathèque plus tard rentre donc totalement dans ce concept. En fonction de ce projet, il nous est apparu essentiel de pouvoir s'en laisser la possibilité en anticipant les travaux. Après la démolition de la Maison Pilon, un confortement du mur mitoyen devra obligatoirement intervenir. Une visite à Mr et Mme Picamal a eu lieu. L'enjeu est donc de mixer ce confortement avec le futur projet, de façon à optimiser le coût global de l'opération. Un devis sera donc demandé à trois maçons pour ce confortement en intégrant la construction d'une dalle au sol, d'une seconde dalle au même niveau que la salle de restaurant, et des murs de confortement de chaque côté. La dalle supérieure, en plus de renforcer et de soutenir le mur, pourrait servir plus tard de toit à la future médiathèque, ce projet laisse ainsi la possibilité d'extension pour le restaurant gastronomique en plein centre bourg, très contraint par les bâtiments attenants et la rue principale.

M. NAYRAND demande pourquoi on écroule cette maison. Madame le Maire explique que sa réfection nécessiterait des coûts importants car ce bâtiment est très délabré, elle n'est pas pratique car il y a deux niveaux donc pas d'accessibilité, des gros murs porteurs à l'intérieur, impossibles à aménager. Deux études ont été faites concernant cette maison. Une des deux études avait été réalisée pour en faire des appartements mais elle n'a pas abouti et a été abandonnée face aux difficultés.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Donne un avis favorable à la majorité.

Ilot de l'Eglise : EPORA a acheté la Maison de Mr André Blein. Les coûts de destruction étant moins conséquents pour des ilots si petits, plutôt que par Epora, il est proposé à l'assemblée de racheter la maison de Mr Blein à EPORA et d'engager les travaux de démolition et de confortement en fonction du projet qui sera défini par l'étude d'urbanisme (problématique du confortement de la route, prise en compte du visuel du grand mur de la maison Marguerite, etc...)

Le Conseil Municipal approuve le rachat de la maison BLEIN à EPORA à l'unanimité.

3 - ESPACE LOISIRS ET TOURISME

Julia ODDOUX et Jean-Pierre DUTEL souhaitent expliquer pourquoi ils ont voté non lors de la dernière réunion sur l'espace tourisme et Loisirs

Ils estiment que le prévisionnel présenté manque de concret. Des études sont manquantes et de fait, voter un financement est prématuré. De plus, l'étude de sol n'est pas encore réalisée. Ils auraient voulu un autre chiffrage, d'autres devis correspondant à un projet de rénovation sans extension.

Le coût de la rénovation est inscrit dans le projet global qui reviendrait environ à un coût de 210.000 € auxquels il faudrait rajouter l'agrandissement des toilettes et des cuisines qui ne sont plus aux normes avec un bâtiment nouveau (env. 100.000 €), ainsi que la démolition du local voirie (environ 40.000 €). Cette rénovation ne pourrait donner lieu à aucune subvention et la location de la salle ne pourrait être différente de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire uniquement pour les associations et les particuliers, le rapport de ces locations pour la commune étant nul, voire déficitaire. Madame le Maire signale qu'en plus des taux exceptionnellement bas, le projet devrait être moins élevé que l'estimation, environ – 20 %. L'étude de faisabilité ne remettra pas en cause le fait de devoir rénover et agrandir la salle, elle déterminera le projet avec plus de précision.

Madame ODDOUX précise qu'il est dommage que les entreprises baissent leur prix et se mettent ainsi en danger. Madame le Maire explique que c'est la loi du marché, le problème de l'offre et la demande, ce sont les entreprises elles-mêmes qui fixent les prix et il serait difficile de leur offrir plus que ce qu'elles demandent ! Ceci dit le prix est un critère parmi d'autres, car la qualité est un critère qui doit être mis en avant et il n'a jamais été question d'établir les critères de choix uniquement en fonction du prix qui peut être cassé et ne pas correspondre à la qualité recherchée et ainsi mettre en péril la pérennité du bâtiment lui-même. Le choix des entreprises sera fait de façon très pointue et en fonction de leur sérieux.

L'appel d'offre doit impérativement paraître sur une plateforme, à VIOLAY on a opté pour celle du Conseil Général. On s'attend à avoir plusieurs dizaines d'entreprises.

M. POIRON ajoute que l'architecte choisi il y a 2 ans pour ce projet, est très carré, il a une notion budgétaire fine et une approche assez pragmatique. Un diagnostic amiante est en cours. Et les devis concernant l'étude géotechnique sont en cours d'examen par l'architecte.

Madame le Maire ajoute que l'urbaniste choisi pour le centre bourg est le bureau d'études Aptitude et Aménagement. Cette étude rentre dans le financement du COCA.

4 - ATELIERS PARTAGES / COMMERCE

La société Million est venue pour étudier un emplacement de 3 ateliers partagés de 150 m² sur la ZA. Un projet pour mettre à la vente, louer, ou mettre en location-vente sera proposé et un panneau sera implanté sur le terrain. Cela nous rend visible par le biais d'un acteur qui est sur le Rhône et qui peut nous apporter une perspective supplémentaire.

Ces ateliers seront vides à l'intérieur ou aménagés avec bureau, salle de réunion, cuisine, sanitaires, etc.

Madame le Maire explique que cette même société propose dans le même ordre d'idée, la possibilité d'implantation d'une superette (env 250 m²) avec logements au-dessus, place Giroud. Une rencontre avec CASINO a eu lieu ce matin et une étude de marché va être réalisée pour une franchise. Dès que nous aurons un retour, une réunion avec les commerçants sera initiée pour déterminer les enjeux et l'implantation éventuelle.

Des financements pourraient être possibles par le biais de la Région concernant la signalétique et l'aménagement du site (parking, etc..) pour rendre visible cette implantation aux automobilistes.

Monsieur ROCHARD insiste sur le fait qu'il faudra être vigilant au sujet des conditions d'installation, c'est-à-dire pas de vente de pain frais.

Aujourd'hui les commerçants sont tous pour la réalisation d'un tel projet et les conditions de vente de pain seront bien évidemment mises à l'ordre du jour, comme il en avait déjà été question lors du dernier projet.

Monsieur NAYRAND attire l'attention sur le déneigement avec la pouzzolane. Madame le Maire explique que des départementales en catégorie 2 (CD1) sont déneigées et salées, les autres qui sont en catégorie 3, le sont également mais sans sel, avec ajout de pouzzolane.

En effet, le sel pollue les eaux, abime les routes et le coût en est très important. La pouzzolane est une roche volcanique qui se désagrège, c'est un palliatif aux gravillons d'autrefois, qui ne pollue pas.

Mme le Maire rappelle que la viabilisation hivernale des départementales est du ressort du Département, pas de la commune mais qu'elle a toutefois déjà attiré l'attention du CG par rapport notamment à la départementale qui va au Signy sur laquelle passe le transport scolaire.

5 - TOIT FAMILIAL

M. POIRON explique qu'il y a eu une prise de contact avec le Toit Familial concernant l'état d'avancement. Le chantier va reprendre le 09 février avec une réunion le 10. Ils vont déconstruire les appartements. L'arrivée de la pelle est prévue pour fin mars début avril. Le chantier suit son cours.

Il faut rappeler qu'aucune récupération de quoi que ce soit ne sera possible puisque le marché a été signé entre le Toit Familial et la société de démolition avec des clauses très précises.

6 - REGIME FORESTIER

Mr André Linder nous a proposé d'acquérir la parcelle des hospices de Tarare situé au Gros Fayard, Mme le Maire est intervenue en ce sens auprès des hospices et de l'ONF. Le groupement Linder ferait ensuite don à la commune d'une superficie qui reste à déterminer au lieu-dit le Gros Fayard, afin que la clairière accueillant le parking puisse être

entretenu par la commune, ainsi qu'une parcelle de terrain d'environ 5000 m² au pied de la Tour Matagrin pour réaliser une aire de décollage de parapentes.

Madame le Maire rappelle que la Commune est depuis peu propriétaire du chemin de la Chaîne suite à des tractations avec le Groupement de M.DOLIGEZ.

M. POIRON précise que la tour pourra conserver son caractère calme et naturel, elle sera agrémentée en termes d'accès, de loisirs (parapentes) non polluants, sans bruit. Il conviendra de créer un sentier pédagogique concernant les arbres.

On avance fortement et on voit enfin l'aboutissement des études.

7 - Délégation de transfert de compétence « gestion de l'eau » par le SMAELT à la communauté de communes de BALBIGNY

La communauté de communes adhère au syndicat de rivière SMAELT. La loi GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations, donne aux communes ou communauté de communes la gestion de l'eau, des rivières.

Mme le Maire rappelle que les propriétaires doivent entretenir les cours d'eau au moins jusqu'au milieu car ils en sont responsables, ceci afin d'éviter les encombrements qui risquent de créer des bouchons et à termes des inondations.

Quelques travaux comme les effacements de seuils qui deviennent obligatoires afin d'assurer la continuité écologique, et la réfection des voiries qui les complètent parfois, sont du ressort des communes.

Le SMAELT est doté d'une équipe qui nettoie les cours d'eau lorsque de gros travaux sont nécessaires et réalise les études en rapport avec la loi sur l'eau. En effet, avant toute intervention sur les cours d'eau, une étude doit être réalisée préalablement par l'ONEMA. Les Communes n'ont pas les moyens de prendre en charge ces travaux et ces études, de plus, une mutualisation est souhaitable dans la mesure où un cours d'eau ne s'arrête pas aux limites communales. C'est pourquoi, elles délèguent à la communauté de communes qui délèguera au Syndicat de Rivière, le SMAELT.

Le fait de réaliser des travaux par l'intermédiaire du Syndicat de Rivière permettrait de percevoir des aides de l'agence de l'eau notamment.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE le transfert de la compétence « gestion de l'eau » à la Communauté de Communes.

Une abstention (Madame ODDOUX)

8 - Convention centre de gestion/service prévention

Il est proposé de reconduire la convention Prestations Hygiène et sécurité au travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la convention.

9 - Participation appel d'offres du cdg pour assurance du personnel

Délibération déléguant au centre de gestion la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la convention.

10 - Prolongation contrat Mme VOLLE

Après avoir pris le poste de Delphine TRIOMPHE, Sandrine BERRY a renoncé à cet emploi. C'est Madame VOLLE qui l'a remplacée sur le même contrat à durée déterminée qui avait été créé pour six mois. Il est arrivé aujourd'hui à expiration, aussi Madame le Maire demande son renouvellement pour un an.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat pour un an.

11 - Convention de location maison EX-CHAMBON

Le Conseil Municipal approuve la convention de location passée avec M. Romain BRUNEL pour un an.

12 - Echange de terrain avec M. David DELORME

Un échange de terrain est en cours avec M. David DELORME dans le but de déplacer un chemin pour lui permettre de construire une stabulation.

Le Conseil Municipal approuve ces tractations.

Une abstention : M. Raphael NAYRAND.

13 - Reprise tombe GIRAUD Raymond

Le conseil municipal décide la reprise d'une concession trentenaire en état d'abandon.

Questions diverses

➤ Centre de premiers secours

L'aménagement du local est terminé. Le véhicule va être livré. La mise en service interviendra en février. L'inauguration se fera en avril en raison des élections départementales, le SDIS dépendant directement du Département.

Les infirmiers pourront y être associés. Pour ce faire, ils pourront bénéficier d'une petite formation qui leur permettra d'intervenir avec les pompiers.

➤ Directive Nitrates + pesticides

M. Guy PERRIER explique la problématique actuelle de mise aux normes et les contraintes correspondantes qui sont imposées au monde agricole. Le dépôt d'un permis de construire doit être effectif avant le 31/03/2015 pour pouvoir bénéficier des subventions européennes.

Madame le Maire signale qu'elle a reçu une lettre de Madame la Préfète concernant la directive nitrates suite au courrier demandant que VIOLAY soit retiré de la liste. Il convient de rappeler que les analyses provenant du barrage d'Echansieux sont conformes depuis très longtemps et que VIOLAY, village de moyenne montagne, compte peu de terrains d'une pente inférieure à 7 % sur lesquels l'épandage est possible.

Les agriculteurs doivent pouvoir continuer à épandre avec les règles qui leur ont été fixées il y a bien longtemps afin de se conformer aux exigences de la distribution d'eau potable via Echansieux.

Le rapport transmis par la Région à Mme le Maire suite à ses démarches établit clairement que Violay ne devrait pas être concernée par cette directive.

➤ Maison Fouillat

Le compromis de vente de la maison Fouillat sera signé dans les prochains jours. Il désigne la maison Fouillat seulement, le hangar n'ayant pas été évoqué lors de la visite et n'ayant pas fait partie des discussions.

Fait en Mairie, le 20 janvier 2015,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

